

Conditions d'admission | Agriculture et alimentation

FSAA ULaval

Diplômes français		Diplômes québécois offerts par FSAA ULaval						
		1 ^{er} cycle					2 ^e cycle	3 ^e cycle
		Certificats ¹	Baccalauréats				DESS et maîtrises ²	Doctorats ³
			B.A. Sc. de la consommation	B. Sc. A. Sciences appliquées	B. Sc. Nutrition ⁴	B. Ing. Ingénieur		
Bac	Bac professionnel	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	Bac technologique (12/20) ⁵	▲	▲ Les séries STD2A et TMD sont non admissibles	STAV, STL, STI2D: Admissible sur dossier avec année préparatoire ST2S et STMG: Admissible sur dossier en agroéconomie STHR, STMG, STD2A, TMD: Non admissible	✗	Non admissible, à l'exception des séries STL, STI2D, STAV et STL avec une année préparatoire	✗	✗
	Bac général toutes spécialités (12/20)	▲	▲	Bac S ou l'équivalent selon la réforme avec une année préparatoire	✗	Bac S ou l'équivalent selon la réforme avec une année préparatoire	✗	✗
	Bac – spécialisation mathématiques et physique-chimie (12/20)	▲	▲	▲ avec une année préparatoire	✗	▲ avec une année préparatoire	✗	✗
	Bac scientifique (12/20) ⁵	▲	▲	▲	✗	▲ avec une année préparatoire	✗	✗
	Bac économique (12/20) ⁵	▲	▲	Non admissible, à l'exception du B. Sc. A. en agroéconomie avec cours préparatoires	✗	✗	✗	✗
	Bac littéraire (12/20) ⁵	▲	▲	✗	✗	✗	✗	✗
Bac+1	Formation universitaire ou classes préparatoires (12/20)	▲	▲	▲	▲	▲	✗	✗
Bac+2 (12/20)	BTS (13/20) ⁵ DUT (13/20) ⁶	▲		▲	▲	▲	✗	✗
	Classes préparatoires, Licence L2, DEUG	▲			▲	▲	✗	✗
Bac+3	Licence, Licence professionnelle (LMD) BUT	▲					▲ ⁷	✗
Bac+4	Master 1 (LMD), Diplôme universitaire de maîtrise, ingénieur-maître (IUP)	▲					▲	✗
Bac+5 et Bac+6	Ingénieur diplômé, Master 2 (LMD), Magistère	▲					▲	▲

✗ Non admissible ▲ Admissible sur dossier avec ou sans cours préparatoires

1. Les certificats de la FSAA sont offerts uniquement à distance et ne peuvent donc faire l'objet d'une demande de permis d'études au Canada.
2. Dans tous les cas, la direction de programme se réserve le droit d'admettre la candidate ou le candidat en scolarité préparatoire. De plus, la personne candidate doit avoir fait la preuve suffisante de son aptitude à la recherche et à la rédaction de rapports de recherche, en plus d'avoir obtenu de très bonnes notes pour l'ensemble de ses études.
3. L'étudiante ou l'étudiant dont la formation ne satisfait que partiellement aux exigences d'admission se verra imposer une scolarité préparatoire.
4. Le baccalauréat en nutrition est un programme contingenté. L'admission se fait sur la base de l'excellence du dossier scolaire (70 %) et du résultat à l'examen de jugement situationnel CASPer (30 %).
5. En plus de la moyenne générale, une moyenne de 12/20 dans les matières scientifiques est exigée. Aucune note inférieure à 10/20 ne sera acceptée.
6. Les titulaires d'un DUT en génie biologique peuvent bénéficier d'une entente DUT-BAC et se voir reconnaître des équivalences pour réduire la durée de leurs études. Pour toutes les conditions, visitez fsaa.ulaval.ca/international/etudiants-internationaux/dut-bac/.
7. La licence professionnelle et le BUT rendent uniquement admissible au DESS.

Puisque les renseignements figurent à titre indicatif, il est suggéré de consulter ulaval.ca/etudes pour obtenir l'information officielle et à jour sur les conditions d'admission.